

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 2 juin 1897.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Gracieuse Majesté la félicitant de l'accomplissement de la soixantième année de son heureux règne, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône, et priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Son Excellence le Gouverneur général a alors été lue par le greffier, comme suit:—

A Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, les Communes du Canada réunis en Parlement, désirons approcher de Votre Excellence pour vous prier respectueusement de vouloir bien transmettre notre adresse conjointe à Sa Majesté, la félicitant de l'accomplissement de la soixantième année de son heureux règne, en la manière que Votre Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

SÉNAT.

Président du Sénat.

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 2 juin 1897.

J. D. EDGAR,
Orateur de la Chambre des Communes.

L'honorable Sir Oliver Mowat, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots "le Sénat et".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable Sir Oliver Mowat, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse au nom du Sénat.

Sir motion de l'honorable Sir Oliver Mowat, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à la dite adresse en remplissant le blanc par les mots "le Sénat et."